

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 274S-CA-3964

concernant l'entente de principe intervenue pour le renouvellement de la convention collective de travail entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec en Outaouais (SCCC-UQO)

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent soixante-quatorzième réunion spéciale, tenue le lundi 19 avril 2004, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à l'amphithéâtre J. Proteau, local E-0218.

ATTENDU le règlement général 6 : *Ressources humaines* de l'Université du Québec ;

ATTENDU le protocole de retour au travail intervenu le 3 avril 2004 ;

ATTENDU l'intérêt des parties à conclure une entente de renouvellement de la convention collective ;

ATTENDU les principales modifications apportées à la Convention collective échue le 31 mai 2003 ;

ATTENDU l'entente de principe intervenue le 3 avril 2004 entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec en Outaouais concernant le renouvellement de la convention collective ;

ATTENDU la résolution de l'Assemblée générale spéciale du Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec en Outaouais concernant l'adoption de ladite entente de principe adoptée en Assemblée générale spéciale, par les membres du Syndicat des chargées et chargés de cours le 4 avril 2004 ;

ATTENDU la recommandation de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources ;

Sur proposition de madame Claudette Gatien, appuyée par madame Pierrette Dupont-Rousse,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER l'entente de principe renouvelant la convention collective de travail entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec en Outaouais, pour la période du 1^{er} juin 2003 au 31 décembre 2006.

DE MANDATER l'équipe de négociation afin de finaliser les textes qui en découlent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 274S-CA-3963

concernant le protocole de retour au travail des chargées et chargés de cours (hiver 2004)

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent soixante-quatorzième réunion spéciale, tenue le lundi 19 avril 2004, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à l'amphithéâtre J. Proteau, local E-0218.

ATTENDU la grève légale des chargés de cours qui a eu cours au cours du trimestre hiver 2004 ;

ATTENDU l'intérêt des parties patronale et syndicale à conclure une entente quant au renouvellement de la convention collective échue le 31 mai 2003 ;

ATTENDU le protocole de retour au travail des chargés de cours pour le 5 avril 2004 intervenu le 3 avril 2004 ;

ATTENDU la recommandation de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources ;

Sur proposition de madame Ginette Ouellette, appuyée par monsieur Jean-Pierre Giroux,

IL EST RÉSOLU :

D'ENTÉRINER le protocole de retour au travail des chargés de cours intervenu le 3 avril 2004 entre le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec en Outaouais et l'Université du Québec en Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général